



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 2428

Texte de la question

M Alain Rodet attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la situation que risquent de connaître, dans les prochaines années, les transports aériens européens. Il apparaît en effet que l'augmentation rapide des mouvements d'aéronefs dans le ciel européen pose des problèmes graves d'encombrements, notamment au-dessus du territoire français, compte tenu de la situation géographique de notre pays. En conséquence, il lui demande de mettre à l'étude un renforcement des équipements et de la compétence des aéroports régionaux susceptibles d'offrir leurs capacités à des départs de vols affrétés, permettant ainsi le desserrement du trafic sur les aéroports de Paris.

Texte de la réponse

Reponse. - L'ensemble de l'Europe a vécu de graves problèmes de saturation du ciel dus à une très importante croissance du trafic. Les prévisions établies tant dans le cadre national que dans les organismes internationaux avaient sous-évalué cette croissance. C'est pourquoi des initiatives ont été prises dès le mois de juin 1988 par la France pour permettre de coordonner l'action des États de l'Europe de l'Ouest. Ces lignes d'action ont été reconfirmées par les ministres des transports de ces mêmes États (États membres de la commission européenne de l'aviation civile) le 20 octobre 1988. Enfin, les travaux menés depuis cette date permettent de penser que très rapidement une meilleure coordination des cellules nationales chargées de la régulation du trafic sera possible. En effet, nous devrions prochainement confier à cinq de ces cellules, parmi lesquelles figure Paris à côté de Rome, Madrid, Francfort et Londres, le soin de coordonner la régulation qui est actuellement faite par douze cellules nationales différentes. En ce qui concerne plus particulièrement les aéroports régionaux français, de nombreuses liaisons existent déjà, tant par des liaisons régulières que des vols affrétés, compte tenu des souhaits exprimés par les exploitants, qu'il s'agisse de compagnies françaises ou étrangères. On peut estimer que les mesures décidées en octobre permettront d'assurer cet été aux passagers un meilleur service en limitant considérablement les délais d'attente aux aéroports. Cependant, il est évident que des investissements importants seront nécessaires pour améliorer les équipements tant en France que chez nos partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2428

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2581